



Illustrations des bonnes pratiques

Mesurer les performances du recyclage et de la collecte sélective :

Population desservie et suivi des erreurs de tri

Critère 3.4.

*Procédure pour la gestion des refus
et extrait du tableau de suivi*

CARENE (44)

OBJECTIF

Le cahier de procédures est un outil permettant aux ripeurs et chauffeurs d'avoir toutes les informations en main concernant les consignes de tri et de refus. Il permet aussi de consigner la bonne utilisation du scotch, des bons de refus et de la feuille de route.

Ce cahier permet aussi aux agents de collecte saisonniers d'avoir un outil d'information permettant de mener à bien leur mission.

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

ENVIRONNEMENT

Faites le Bon tri !

bac ou sac jaune et points tri

les bouteilles et flacons en plastique

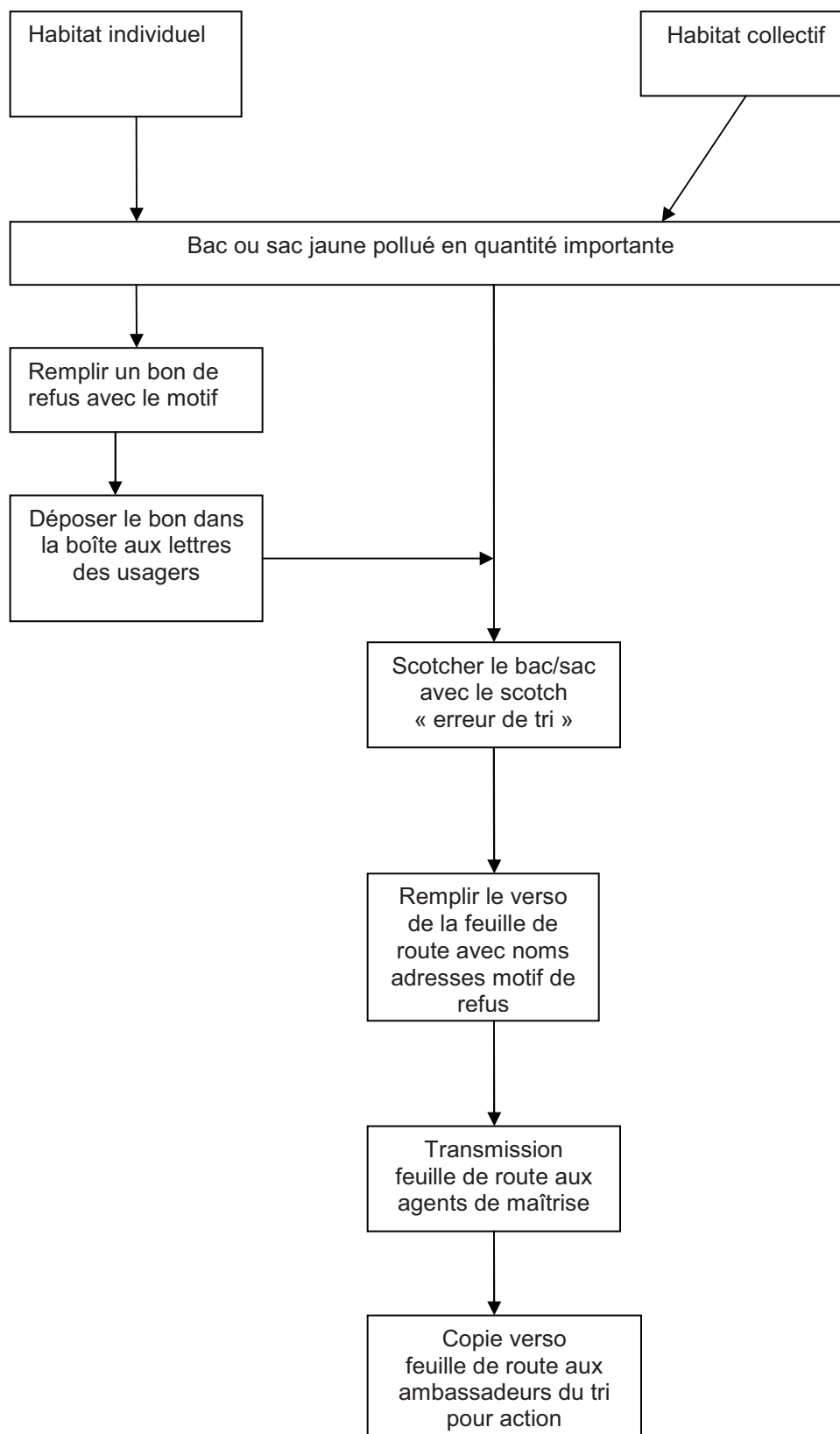
les boîtes métalliques

les journaux, magazines et cartonnettes

colonnes à verre

les bouteilles et flacons en verre

LES REFUS DE COLLECTE EN BREF



LES REFUS DE COLLECTE

✓ Pourquoi ?

Ce travail va au fur et à mesure améliorer la qualité du tri sur vos tournées, et, par conséquent, améliorer votre qualité de travail. Car il permet :

- aux ambassadeurs de visiter les usagers dont le bac a été refusé afin de leur expliquer leurs erreurs et de répondre à leurs questions.
- aux usagers de comprendre pourquoi le bac n'a pas été collecté pour l'habitat individuel.

✓ Quand ?

Lorsqu'un bac de collecte sélective est pollué par des déchets non recyclables en quantité importante, le ripeur ne collecte pas le bac et doit remplir : soit un bon de refus, soit la feuille de route selon les indications ci-dessous.

✓ Comment ?

1- Habitat individuel :

Dans un premier temps, le chauffeur doit remplir la feuille de route avec l'adresse et le ou les motifs de refus afin que les ambassadeurs puissent ensuite aller voir les usagers et leur réexpliquer les consignes de tri.

Ces feuilles vont être utilisées pour tenir une base de données, permettant d'avoir une vision d'ensemble des adresses à problèmes et ainsi suivre l'évolution de celles-ci. Plus il y aura de précisions, plus les ambassadeurs auront de facilité à traiter les erreurs de tri et à les corriger.

Dans un deuxième temps, l'équipe remplit un bon de refus avec le motif de refus uniquement.

Ce bon de refus doit être déposé dans la boîte aux lettres de l'adresse concernée pour afin que les usagers puissent comprendre quelles erreurs de tri ils ont commises.

Motif du refus :

Cochez la case du motif de refus et précisez le type de déchets ayant motivé le refus (ex : bâche plastique)

Date :

Collecte sélective
Refus de collecte

1, 2, 3, on trie !

Votre bac jaune ou votre sac jaune destiné aux déchets recyclables n'a pas pu être collecté car :

- il contenait des ordures ménagères ordinaires (restes alimentaires, graisses,...), cauches, cartons
- il contenait des déchets non recyclables, bâche plastique
- il contenait du verre,
- il a été sorti en dehors des jours et des heures de collecte
- autres motifs : Gros cartons → Emballages, Déchetisme

Date : 28/05/07

Pour toute information, contactez-nous :

N°Azur 0 810 110 570
PREP APPEL LOCAL

ECO-EMBALLAGES
L'ÉCARENE

2- Habitat collectif et adresses récurrentes:

Pour l'habitat collectif et les adresses récurrentes, il faut utiliser la feuille de route.

Il est important de consigner par écrit ces informations pour plusieurs raisons :

- Elles sont indispensables pour permettre aux ambassadeurs de pouvoir agir et corriger les erreurs de tri.
- Cela vous permet d'être protégés en cas d'appels ou de plaintes des usagers.

Le motif du refus doit être écrit puisque lui seul permet aux ambassadeurs de bien connaître les difficultés par adresse.

Vous êtes nos yeux, merci de votre aide.

Gestion des Déchets

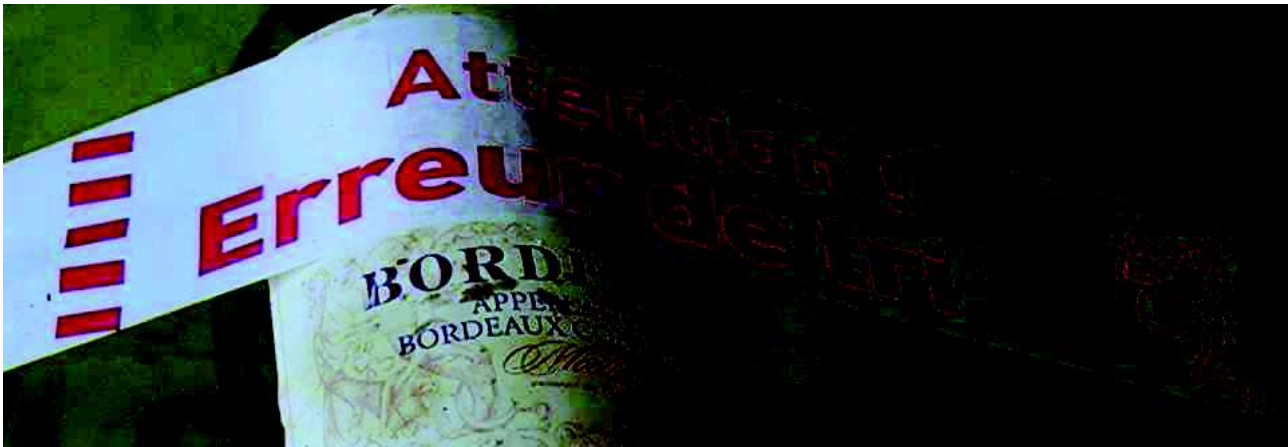
REFUS DE COLLECTE

Date : _____ Code tournée _____

Adresse	Motifs de refus *				Nb de bacs refusés
	CM	Verre	Non recyclable	Autre	

* Cocher la case appropriée

SCOTCH ERREUR DE TRI



1)- Le scotch « erreur de tri » doit être utilisé pour tous les bacs et sacs refusés. Il permet de prouver que le camion de collecte est bien passé, et qu'il s'agit d'un refus et non d'un oubli.

2)- Il peut être utilisé également pour les petites erreurs ne nécessitant pas de refuser le bac ou le sac, en scotchant un refus sur le bac (par exemple une bouteille de verre).

3)- Pour les bacs de collectifs refusés (qui sont ramassés par les équipes OM), le scotch permet de bien visualiser les bacs jaunes à collecter avec les ordures ménagères.

LES ORDURES MENAGERES

ON PREND	ON NE PREND PAS
Un petit sac de supermarché dans le bac.	Plusieurs petits sacs ou un gros sac opaque. △ : ne pas oublier de noter l'adresse du refus sur la feuille de route et de faire un bon de refus pour informer les usagers de leur erreur de tri, avec nous pourrons aller voir les usagers.



Pourquoi ?

Les emballages recyclables doivent être **mis en VRAC dans le bac**. Il n'est pas nécessaire de les mettre dans des sacs en plastique car n'étant pas fermentescibles, ces déchets n'émettent **ni odeur, ni moisissure**. De plus, les sacs plastiques ne se recyclent pas et ne permettent pas de visualiser si le tri est correctement effectué.

LES DECHETS VERTS

ON PREND	ON NE PREND PAS
Un bouquet	Plusieurs petits sacs ou un gros sac. △ : ne pas oublier de noter l'adresse du refus sur la feuille de route et de faire un bon de refus pour informer les usagers de leur erreur de tri, avec nous pourrons aller voir les usagers.



Pourquoi ?

Les déchets verts sont à **déposer directement en déchèterie pour y être valorisés** sous forme de compost. Dans la plupart des collectivités, il n'y a jamais eu de collecte de déchets verts en porte à porte. Les personnes intéressées peuvent faire une demande de **composteur individuel** auprès de la Carène. **Une participation financière sera demandée** dans le but de responsabiliser les usagers. Ainsi le composteur servira à fabriquer de l'amendement organique.

LA FAMILLE VERRE

ON PREND	ON NE PREND PAS
<p>S'il y a seulement une bouteille, on collecte le bac, on scotche la bouteille sur le dessus du couvercle.</p>	<p>Le bac rempli de verre ou avec plus de 3 bouteilles. Vaisselle, ampoules, vitres, miroirs</p> <p>△ : ne pas oublier de noter l'adresse du refus sur la feuille de route et de faire un bon de refus pour informer les usagers de leur erreur de tri, avec nous pourrons aller voir les usagers.</p>



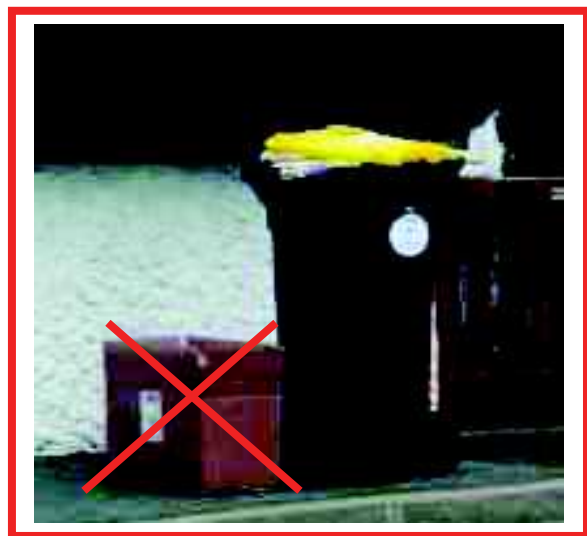
Pourquoi ?

Le verre concassé dans les bennes de collecte **peut blesser les agents travaillant sur la chaîne de tri**.
Le verre part directement dans **une filière de recyclage spécifique**.

De plus la vaisselle, ampoule, vitre, miroir ne peuvent pas être déposés dans les bornes d'apport volontaire « VERRE » car ce n'est **pas le même type de verre**. Mais ils peuvent être emmenés en déchèterie.

LA FAMILLE CARTON

ON PREND	ON NE PREND PAS
<p>Les cartonnettes de type emballages de pots de yaourt, de surgelés, paquets gâteaux, de céréales, etc.</p> <p>Les briques alimentaires bien vidées (lait, jus de fruit, etc.)</p> <p>Toutes les boîtes imprimées (jouets, outils) même s'il y a un peu de plastique.</p> <p>Cartons bruns de la taille d'un baril de lessive maximum.</p> <p>S'il y a un ou deux gros cartons et le reste en emballages recyclables.</p>	<p>Un bac rempli de gros cartons bruns.</p> <p>Les cartons trepés ou souillés.</p> <p>Les cartons déposés à côté du bac ou sac jaune.</p> <p>△ : ne pas oublier de noter l'adresse du refus sur la feuille de route et de faire un bon de refus pour informer les usagers de leur erreur de tri, avec nous pourrons aller voir les usagers.</p>



Pourquoi ?

Les gros cartons bruns peuvent **bloquer les machines au Centre de Tri**. Les usagers peuvent les déposer sur le trottoir la veille de la collecte des **encombrants** ou les apporter directement à **la déchèterie** où ils seront valorisés.

LA FAMILLE PLASTIQUE

ON PREND	ON NE PREND PAS
<p>Les bouteilles et les flacons en plastique uniquement : bouteilles de lait, d'eau, de jus de fruits, flacons de shampoing, de gel douche et de produits ménagers.</p> <p>Les bouteilles d'huile et de sauce vinaigrette sont maintenant recyclées.</p> <p>S'il y a peu d'erreurs plastique, on scotche éventuellement quelques exemples sur le couvercle du bac et on note sur le bon de refus « ...a été collecté mais... ».</p>	<p>Le bac rempli de polystyrène et de barquettes de plats cuisinés.</p> <p>Les films et sacs plastiques, les bâches en trop grand nombre (1/4 du volume du bac) dans le bac.</p> <p>Pots de fleurs, jouets, petits appareils ménagers prenant plus d'1/4 de la place disponible dans le bac.</p> <p>△ : ne pas oublier de noter l'adresse du refus sur la feuille de route et de faire un bon de refus pour informer les usagers de leur erreur de tri, avec nous pourrons aller voir les usagers.</p>



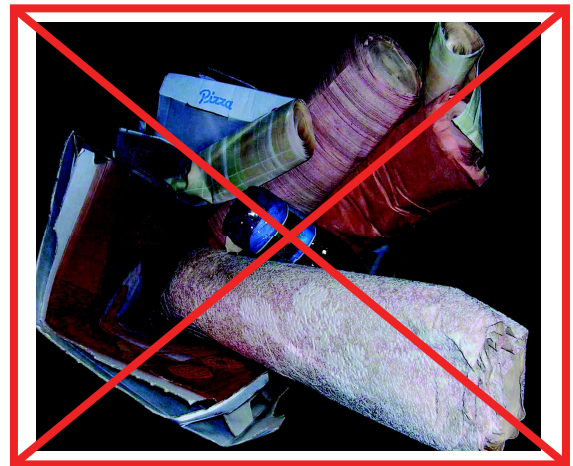
Pourquoi ?

Il existe beaucoup de types de plastique. Seuls 2 sont recyclés aujourd'hui dans le cadre de la collecte sélective : le **PET** et le **PEHD**.

Un petit moyen mémo technique pour aider au tri : « **En plastique, seuls les bouteilles et les flacons se recyclent** ».

LA FAMILLE PAPIER

ON PREND	ON NE PREND PAS
<p>Les journaux, prospectus, magazines, catalogues, annuaires, cahiers d'école.</p> <p>Courrier, enveloppes, papier imprimé.</p> <p>S'il y a peu d'erreurs, on scotche quelques exemples sur le couvercle.</p>	<p>Le papier mouillé ou souillé en grosse quantité.</p> <p>Le papier broyé ou confettis en grosse quantité.</p> <p>La tapisserie.</p> <p>Les mouchoirs et papiers essuie-tout (ex : poubelle de salle de bain).</p> <p>△ : ne pas oublier de noter l'adresse du refus sur la feuille de route et de faire un bon de refus pour informer les usagers de leur erreur de tri, avec nous pourrons aller voir les usagers.</p>



Pourquoi ?

Le papier broyé ou en confettis ne peut être recyclé au centre de tri car il est de **trop petite taille** pour passer dans la machine donc il sera mis en refus. Il est donc préférable de le mettre dans le bac d'ordures ménagères.

La **tapisserie** est un papier contenant **de la colle, de la fibre et des films plastique**. Elle ne peut donc pas être recyclée.

LA FAMILLE METAUX

ON PREND	ON NE PREND PAS
<p>Les emballages métalliques (boîtes de conserve, boîtes métalliques, barquettes aluminium, canettes)</p>	<p>Poêles, casseroles Ferrailles Couverts en métal Cintres Pot de peinture</p> <p style="color: red;">△ : ne pas oublier de noter l'adresse du refus sur la feuille de route et de faire un bon de refus pour informer les usagers de leur erreur de tri, avec nous pourrons aller voir les usagers.</p>



Pourquoi ?

Seul les emballages sont recyclés.

Petit rappel :

- Les piles sont à jeter en déchèterie à la Mairie, à la CARENE et dans les supermarchés ayant des colonnes à piles.
- Les produits dangereux et autres huiles sont à déposer en déchèterie.
- Les pneus sont à déposer en déchèterie.
- Les médicaments sont à déposer en pharmacies.
- Les déchets verts sont à déposer en déchèterie.
- Les gravats, matelas, meubles, électroménagers, ferrailles et gros cartons sont à déposer en déchèterie ou à mettre sur le trottoir le jour de la collecte des encombrants.

apier broyé est trop petit pour i¥Á□U@ □□□δ□¿□□□□□□□□□□□

